



Étudiants,
pour **connaître** le montant
de votre aide au logement
mieux vaut aller sur caf.fr



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT
Ce serait dommage de passer à côté



Étudiants,
pour votre aide au logement
faites votre demande
sur caf.fr



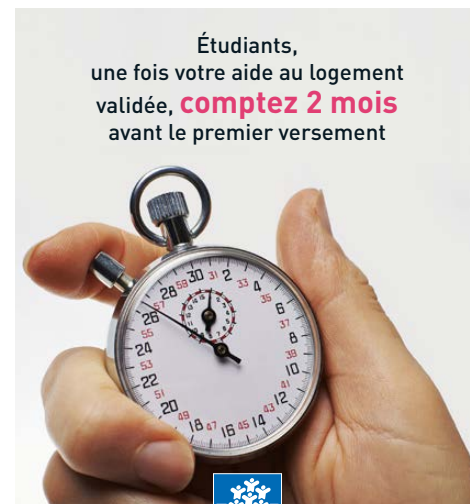
AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT
Ce serait dommage de passer à côté



Étudiants,
pour votre aide au logement
consultez
votre compte sur l'appli



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT
Ce serait dommage de passer à côté



Étudiants,
une fois votre aide au logement
validée, **comptez 2 mois**
avant le premier versement



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT
Ce serait dommage de passer à côté

VOTRE AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT POUR LA RENTRÉE 2017

Étudiant résidant en secteur locatif

Vous êtes étudiant

**Vous résidez dans un appartement, un logement meublé,
une chambre**

Vous payez un loyer

**Vous pouvez éventuellement bénéficier
d'une aide au logement**

**RENDEZ-VOUS SUR LE SITE CAF.FR POUR SAISIR EN LIGNE
VOTRE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT**

Munissez-vous de :

- votre contrat de location ou de bail ;
- votre relevé d'identité bancaire (Rib) ;
- le montant de vos ressources en 2015 ;
- le numéro d'allocataire de vos parents et leur Caf d'appartenance, s'ils sont allocataires.

ATTENTION

- Si vous bénéficiez d'une aide au logement, vos parents ne percevront plus d'allocations de la Caf en votre faveur.
- Vous ne devez pas avoir de lien de parenté avec votre propriétaire (père, mère, grands-parents), y compris par l'intermédiaire d'une société.
- Le bail de location doit être établi à votre nom.
- Faites votre demande d'aide au logement dès l'entrée dans les lieux.
- Le droit à une aide au logement est ouvert en principe le mois suivant votre emménagement. Par exemple, si vous emménagez en septembre et que vous faites votre demande dès l'entrée dans les lieux, vous aurez droit à votre aide au logement à partir du mois d'octobre. Le paiement de votre première aide au logement s'effectuera entre le 5 et le 10 novembre.

septembre							octobre							novembre						
lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1	2	3	4	5	6	7	29	30	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
29	30	1	2	3	4	5	27	28	29	30	31	1	2	24	25	26	27	28	29	30

Entrée dans le logement

Ouverture du droit AI Caf

Paiement de l'AI d'octobre

- Si vous avez des pièces justificatives à fournir, la liste sera indiquée sur la dernière page à la fin de la demande en ligne.
- Avant de démarrer votre démarche en ligne, vous pouvez estimer le montant de votre aide au logement dans la rubrique « Les services en ligne : estimer vos droits ».

FAIRE SA DEMANDE EN QUELQUES CLICS, C'EST SIMPLE ET RAPIDE SUR CAF.FR

Si vous êtes déjà allocataire, rendez-vous sur l'espace Mon compte pour réaliser vos démarches.

Vous n'êtes pas allocataire :

The screenshot shows the CAF.fr homepage. At the top, there is a navigation bar with the CAF logo and the text 'BIENVENUE SUR LE SITE DES ALLOCATIONS FAMILIALES'. Below this, there are several service tiles under the heading 'DROITS ET PRESTATIONS'. The 'Services en ligne' section is highlighted, and the 'DEMANDER UNE PRESTATION' button is circled in red. To the right of this button is a form titled 'Estimez le montant de vos Allocations familiales' with input fields for 'Ressources imposables 2015 du foyer' (set to 23 400 €) and 'Nombre d'enfant(s) à charge' (set to 1). A 'Continuer' button is at the bottom of the form.

→ Cliquez sur la rubrique « Demander une prestation »

The screenshot shows the 'FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION' page. The page title is 'FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION'. Below the title, there are social media sharing icons. The main content area has two sections: 'Vous êtes allocataire' and 'Vous n'êtes pas allocataire'. The 'Vous n'êtes pas allocataire' section is highlighted with a red box, and a large black arrow points to the 'Cliquez ici' link. Below this, there is a section titled 'Conseils aux étudiants sur la demande d'aide au logement' with a link to 'Tout savoir sur l'aide au logement'. The footer contains navigation links for 'ALLOCATAIRES', 'PARTENAIRES', and 'PRESSE ET INSTITUTIONNEL', along with an 'Aide' button.

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf [Caf.fr](#)

cafr.fr AIDES ET SERVICES FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

RECHERCHER MON COMPTE

Accueil > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation

Faire une demande de prestation

Vous souhaitez faire une demande de prestation

Aides au logement


- Allocation de base
- Prime à l'adoption et allocation de base
- Prestation partagée d'éducation de l'enfant
- Complément libre choix d'activité
- Complément libre choix mode de garde
- Prime d'activité
- Demande de prestations familiales ou changement de situation
- Allocation de rentrée scolaire
- Allocation de soutien familial et tiers recueillant
- Aide au recouvrement des pensions alimentaires impayées
- Revenu de solidarité active
- Allocation aux adultes handicapés
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Allocation journalière de présence parentale
- Prime de déménagement
- Prêt à l'amélioration de l'habitat
- Prêt à l'amélioration de l'habitat, assistant(e)s maternel(le)s
- Affiliation à l'assurance vieillesse d'un aidant familial
- Bafa : demande d'aide à la formation

Les demandes complémentaires

- Demande de versement direct - aides au logement
- Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents
- Attestation de loyer ou de résidence en foyer
- Certificat de prêt

Tout formulaire téléchargé et imprimé sera pris en compte par l'organisme destinataire s'il n'a pas fait l'objet d'altération (décret n° 9968 du 02/02/99).

Pour consulter les formulaires, vous devez disposer du logiciel Adobe Reader sur votre machine. Pour télécharger ce logiciel gratuitement, cliquez sur l'icône.



ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE-INSTITUTIONNEL

Actualités Comment devenir partenaire de la Caf ? Qui sommes-nous ?

Mes services en ligne Famille et petite enfance Presse

Droits et prestations Vous accompagnez la parentalité Etudes et statistiques

Vies de famille Temps libre et loisirs International

Ma Caf Solidarité et soutien financier Marchés


Mon Compte Logement

Soutien aux personnes handicapées

Partenaires d'accueil

La Lettre des Allocations Familiales

Accessibilité | Mentions légales

 Aide

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf [Caf.fr](#)

cafr.fr AIDES ET SERVICES AIDE AU LOGEMENT

RECHERCHER MON COMPTE

Accueil > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation > Aide au logement

Aide au Logement

Vous souhaitez faire une simulation

Vous souhaitez faire une demande d'aide au logement

Si vous avez déjà entamé cette démarche, vous pouvez reprendre une demande en cours

[Quitter](#)

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE-INSTITUTIONNEL

Actualités Comment devenir partenaire de la Caf ? Qui sommes-nous ?

Mes services en ligne Famille et petite enfance Presse

Droits et prestations Vous accompagnez la parentalité Etudes et statistiques

Vies de famille Temps libre et loisirs International

Ma Caf Solidarité et soutien financier Marchés

Mon Compte Logement

Soutien aux personnes handicapées

Partenaires d'accueil

La Lettre des Allocations Familiales

Accessibilité | Mentions légales

LES ÉTAPES DE LA DEMANDE EN LIGNE

Étape 1 « Conditions d'accès »

Renseignez les informations concernant votre logement

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf Code postal

caf.fr AIDES ET SERVICES DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

RECHERCHER MON COMPTE

Accueil > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation > Demander l'aide au logement

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Demande d'aide au logement

* Vous êtes Locataire Sous-locataire
pour étudiants, foyer...

Le logement appartient à une société familiale (SCI, SARL...): Oui Non

Quitter Continuer

ALLOCATAIRES
Actualités
Mes services en ligne
Droits et prestations
Vies de famille
Ma Caf
Mon Compte

PARTENAIRES
Comment devenir partenaire de la Caf ?
Famille et petite enfance
Vous accompagnez la parentalité
Temps libre et loisirs
Solidarité et soutien financier
Logement
Soutien aux personnes handicapées
Partenaires d'accueil
La Lettre de : Allocations Familiales

PRESSE-INSTITUTIONNEL
Qui sommes-nous ?
Presse
Etudes et statistiques
International
Marchés

Accessibilité | Mentions légales

vous êtes logé en location, co-location, sous-locataire, cochez une des cases « locataire ou sous-locataire »

Étape 2 « Engagement »

Lisez attentivement cet engagement.

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf Code postal

caf.fr AIDES ET SERVICES DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

RECHERCHER MON COMPTE

Accueil > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation > Demander l'aide au logement

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Conditions d'utilisation du service en ligne

Vous demandez à bénéficier d'une aide au logement et sauf situations particulières vous remplissez les conditions d'accès de la démarche en ligne.

Votre Caf a besoin de connaître votre adresse mél, notamment pour vous contacter.

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.

La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.
- La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale - prononcé de pénalités-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).
- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.
- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la gestion de vos prestations.

Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Caisse primaire d'assurance maladie, Pôle emploi, etc.).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au :

J'ai pris connaissance des conditions d'accès et des modalités du service et je les accepte.

Commencer

France Cafdata m'n-enfant.fr

ALLOCATAIRES
Actualités
Mes services en ligne
Droits et prestations
Vies de famille
Ma Caf
Mon Compte

PARTENAIRES
Comment devenir partenaire de la Caf ?
Famille et petite enfance
Vous accompagnez la parentalité
Temps libre et loisirs
Solidarité et soutien financier
Logement
Soutien aux personnes handicapées
Partenaires d'accueil
La Lettre des Allocations Familiales

PRESSE-INSTITUTIONNEL
Qui sommes-nous ?
Presse
Etudes et statistiques
International
Marchés

Accessibilité | Mentions légales

N'oubliez pas d'accepter les conditions d'accès

Étape 3 « Saisie »

- Renseignez les informations concernant votre situation et votre logement.
- Pensez à indiquer votre numéro de téléphone portable, pour recevoir votre mot de passe, dès votre demande validée.

CONSEIL : Vous pouvez sauvegarder votre demande et la reprendre plus tard. Vous recevrez un mail indiquant le numéro de sauvegarde de votre demande.

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

Étape 4 « Fin »

- Validez les informations que vous avez saisies pour enregistrer votre demande.
- Transmettez éventuellement les pièces justificatives demandées.

Après validation de votre demande :

- votre numéro allocataire vous est attribué. Il figure sur l'écran de fin.

Conservez-le précieusement.



Conditions d'accès > Engagement > Saisie > **Fin**

Demande d'aide au logement

Si l'étude de votre dossier confirme que vous avez droit à l'allocation logement, le premier versement de la prestation sera effectué vers le 05/12/2015.

Votre déclaration est bien enregistrée. **votre numéro allocataire est : XXXXXX** ←

Conservez-le bien, il vous sera demandé pour toutes vos démarches avec la Caf.
Nous allons également vous faire parvenir un mot de passe provisoire (par sms si vous avez fourni un numéro de portable ou par courrier).
Muni de votre numéro allocataire et de votre mot de passe, vous pourrez vous connecter à votre espace personnalisé "Mon Compte" du caf.fr pour transmettre des pièces ou consulter l'avancement de votre dossier.

Enregistrer ou imprimer le(s) document(s) ci-dessous.
Votre déclaration sera traitée dès réception des pièces justificatives demandées.

Enregistrer ou imprimer le(s) document(s) ci-dessous  Déclaration 15112015	Les pièces justificatives attendues Vous devez encore envoyer à votre Caf la ou les pièces justificatives suivantes :
--	---

Votre numéro allocataire et votre mot de passe vous permettront de vous connecter à l'espace « Mon compte ».

Nous vous conseillons d'enregistrer le récapitulatif de fin de demande.

ASTUCES ET PRÉCISIONS

Situation familiale : **si vous êtes célibataire**

Accueil > Aides et services > Les services en ligne > Faire une demande de prestation > Demander l'aide au logement

Conditions d'accès Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Situation familiale

AC RAS

- célibataire
- Séparée (après rupture de pacs ou de vie commune)
- Séparée de fait (après mariage)
- Séparée légalement
- Divorcée
- Veuve

* Vous attendez un enfant : Oui Non

Personnes vivant à votre domicile

* Nombre d'enfants et de personnes vivant avec vous (sans compter votre conjoint ou vos obligatoires)

Quitter Continuer plus tard Continuer

Si vous vivez en colocation, indiquez 0

- Saisie de l'adresse : la saisie d'apostrophe et d'accents est possible. Seuls les caractères spéciaux ne peuvent pas être saisis. Inscrire le numéro du bâtiment et de l'appartement.
- Saisie du RIB : inscrire obligatoirement le BIC, l'IBAN et la domiciliation bancaire (nom de la banque).
- Saisie des ressources :
 - > déclarez tous vos revenus perçus pour l'année demandée, qu'ils soient perçus en France ou à l'étranger. **Si vous avez des ressources nulles, cocher la case « Aucun revenu » ;**
 - > **les bourses attribuées dans le cadre d'Erasmus ne doivent pas être déclarées ;**
 - > déclarez le montant figurant sur votre livret A, livret jeune...

Vous devez préciser la nature de votre bailleur

Renseignement sur le bailleur

* Le bailleur indiqué sur le contrat de location est :

- un particulier
- une agence immobilière
- un organisme social (HLM par exemple)
- une société (SCI, SARL...)
- autre (office notarial, régie...)

* Votre bailleur réside en France : Oui Non

Quitter Continuer

Si votre bailleur est une société, pensez à demander le numéro Siret à votre bailleur s'il ne figure pas sur votre contrat de location (identifiant de la société composé de 14 chiffres).

Recherche du bailleur ?

Numéro de SIRET

Saisir le numéro de SIRET figurant sur votre contrat de location ou faire une recherche sur <https://www.infogreffe.fr/>

Rechercher

>> [Recherche avancée](#)

→ Saisir le numéro Siret de votre bailleur, vous pouvez le rechercher sur le site infogreffe. Cliquer sur Rechercher.



Recherche du bailleur ?

Numéro de SIRET

Saisir le numéro de SIRET figurant sur votre contrat de location ou faire une recherche sur <https://www.infogreffe.fr/>

Rechercher

>> [Recherche avancée](#)

Raison sociale * :
Nom de l'agence, société, organisme, SCI...

Giboire

Adresse du bailleur

Code postal et ville :
Saisissez votre code postal ou votre commune

35000

Rechercher

→ Dans le cas où vous n'avez pas le numéro Siret, cliquer sur Recherche avancée et renseigner le nom de la société et son code postal. Cliquer sur Rechercher.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES INDISPENSABLES

Pièces justificatives à joindre :

- l'attestation de loyer complétée par votre bailleur, **si elle vous est réclamée à la fin de la demande** ;
- vous êtes étudiant étranger, un justificatif d'identité et d'état civil (carte nationale d'identité ou passeport **et** acte de naissance) ;
 - > vous êtes ressortissant de la communauté européenne : un justificatif de scolarité, une copie de la carte européenne d'assurance maladie ;
 - > vous êtes étudiant hors Union européenne : une copie du titre de séjour en cours de validité.

Vous pourrez transmettre vos pièces justificatives de manière dématérialisée sur caf.fr espace Mon compte ou via l'application mobile Caf-Mon compte.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur caf.fr, la **page Facebook « Caf - Logement Etudiants »**,
le **0 810 29 29 29** (du lundi au vendredi, de 9h à 16h30, service 0,06 € /mn + prix d'appel).